



## CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE AVENTURE DECOUVERTE NOMADE

Riche d'une faune, d'une flore et d'un patrimoine culturel remarquable, le site naturel des *Gorges du Gardon* est un espace protégé. Il comprend une zone de protection spéciale (établie par le réseau européen *Natura 2000*) gérée par le syndicat mixte des *Gorges du Gardon* dont la commune de Cabrières fait partie.

Conscient de la richesse et de la fragilité de ce milieu naturel, Aventure Découverte Nomade a conçu cet espace en privilégiant des éco-équipement : toilettes sèches, énergie solaire, phyto-épuration, chauffe eau solaire...

Cet espace est un lieu de découverte, de sensibilisation et d'éducation au milieu naturel.



Pour participer à cette démarche éco-citoyenne nous demandons :

- *de déposer vos déchets dans les poubelles prévues*
- *nettoyage des locaux après usage*
- *de ne pas fumer en dehors de l'espace prévu à cet usage*
- *de ne pas allumer de feux sans autorisation*
- *d'utiliser les toilettes sèches d'après les consignes affichées à l'intérieur*
- *de respecter les équipements*
- *de vous déchausser avant d'entrer dans la yourte*
- *d'utiliser avec économie l'eau et l'électricité*
- *d'utiliser uniquement des produits biodégradables pour la toilette ou la vaisselle*
- *de respecter la quiétude du lieu*
- *de fermer systématiquement portes et portillons*
- *de ne pas nourrir les animaux (chiens, ânes, poules...)*
- *de prendre soin de la faune et de la flore*
- *de signaler tous dysfonctionnements éventuels*

**Merci de respecter ces recommandations en harmonie avec la nature**